Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-212901326-20260407-202603023023-DE

ANNEE	SEANCE	N° DELIBERATION	N° FEUILLET
2026	**03**	**023**	**023**

MAIRIE DE LOCQUENOLE **29670** Téléphone 02 98 72 21 15 E-mail : mairie@locquenole.fr Département du Finistère Arrondissement de Morlaix	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Le sept avril deux mille vingt six, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, le premier avril deux mille vingt six, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal LECOMTE, Maire de la commune de Locquénolé (Finistère)
Nbre de Conseillers en ex : 14 Nbre de Présents : 13 Nbre de votants : 14	Etaient présents : MM Pascal LECOMTE Julien GODEC-DEFRANCE, Gaëlle LE PAGE, Yann GOASGUEN, Joëlle HACHEM, Cathy AUTRET GUILLERM, Laurence GRAFF, Florence DIROU, David NEZRI, Philipp OERDING, Aurélie LECOMTE, Loïc BOZEC, Barbara GUYADER Absent excusé : Marcel L'HOSTIS qui donne procuration à Pascal LECOMTE A été élu secrétaire de séance : Julien GODEC-DEFRANCE

➢ VIGIPOL : COTISATIONS 2026

Mr Pascal LECOMTE, Maire fait part de l'intérêt porté au syndicat mixte de Protection du Littoral Breton (VIGIPOL) et propose le renouvellement de l'adhésion de la commune en 2026

Le Conseil Municipal délibère et décide de verser la cotisation annuelle 2026 suivante :

ASSOCIATION	MONTANT/COTISATION ATTRIBUE(E)
VIGIPOL	261.87 €

Dit que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2026, Rappelle que le versement de cette participation se fera sur justificatif de factures,

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Mr le Maire à verser la cotisation annuelle 2026 proposée.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents (14 voix pour)

Secrétaire de séance
Julien GODEC-DEFRANCE

Pour extrait conforme au registre
Fait à Locquénolé, le 7 avril 2026

Le Maire,

Pascal Lecomte

MAIRIE DE LOCQUENOLE 29 (Finistère)